Image not found or type unknown

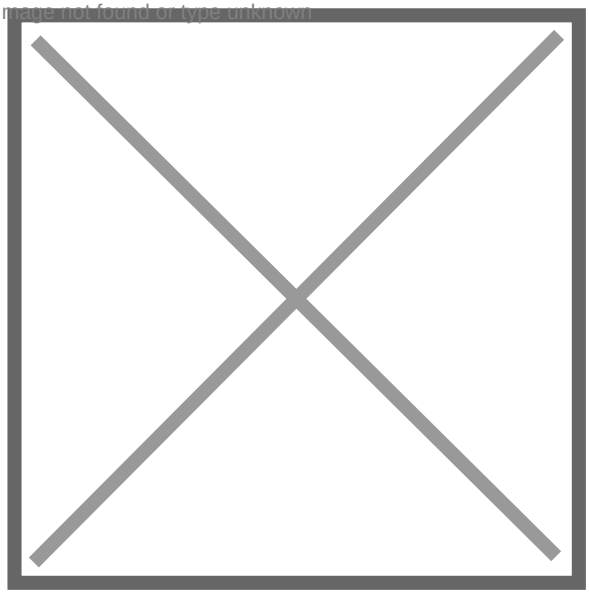

Licenciement car je ne suis pas rentable

Par **Reglisse88**, le **11/02/2016** à **12:59**

Bonjour, j'ai commencé dans l'immobilier en tant que stagiaire en juillet dernier pour reconversion professionnelle dû à mes soucis de santé.
A la suite j'ai signé un cdd qui à la base était de 3 mois pour le poste d'assistante commerciale (accueil) mais j'ai pu vendre durant cette période alors un cdi m'a été proposé que j'ai donc accepté. Avant cette expérience, je ne connaissais pas le métier de l'immobilier et dû a mon implication et le fait d'aimer ce métier j'ai demandé a bénéficier de plusieurs formation. 2 SEMAINES seulement m'ont été attribuées pour apprendre une infime partie du métier. Aujourd'hui malgré de nombreuses ventes, on va me licencier car je ne suis pas rentable et qu'ils n'ont pas le temps de mieux me former. Pourtant présente 12h/jour au travail, motivée à bloc, certes je ne rentre pas assez de mandat mais peut on me virer même avec une rqth et malgré la volonté de réussir?
Je suis triste quand on me demande mot pour mot de devenir CHIENNE pour recevoir de l'argent. J'ai besoin de vous s'il vous plait. Merci a tous

Par **morobar**, le **11/02/2016** à **20:36**

Bonjour,
Il est impossible d'empêcher un employeur de licencier un salarié hors les salariés protégés la procédure exigeant un accord de l'administration.
Mais le licenciement peut être contesté devant le CPH et induire des dommages et intérêts selon la qualification des faits, l'ancienneté du salarié et les motifs édictés par l'employeur dans la notification du licenciement.
Vous ne pouvez qu'attendre la suite des opérations, en accumulant les documents à votre portée de nature à contredire les propos de l'employeur, ou à consolider votre défense,

comme des copies de vos demandes de formation complémentaires, le niveau des ventes dans votre secteur et donc des mandats, les performances de vos collègues...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés